

Conseil d'administration

MERCREDI 30 NOVEMBRE 2016

Projet de procès-verbal

Etaient présents :

Représentants de la catégorie 1

Philippe Durance, Soizic Wattinne, Alexandre Rigal, Minna Nordstrom, Béatrice Collin, Daniel Perrier, Christine Néau-Leduc, Hélène Sirven, Patrick Mounaud, Daniel Perrier.

Représentants de la catégorie 2

Jean-Luc Delpeuch, Maryline Laplace, Julie Joly.

Représentants de la catégorie 3

Faten Hidri, Xavier Roy, Jacques Bahry.

Représentants de la catégorie 4 A

Jean-Marie Monnier, Saïda Guellati-Khelifa.

Représentants de la catégorie 4 B

Frédérique Even-Horellou, Patrick Dalion.

Représentants de la catégorie 5

Benjamin Salesse, Louisa Cherif-Ouazani, Anne Barbero.

Représentants de la catégorie 6

Hadrien Maury-Casalta, Naïma Adassen-Bouhadjar, Maxime Durif.

Etaient excusés

Didier Poracchia, Sandrine Javelaud, Caroline Moricot, Jean-Marc Lehu, Mireille Faugère, Marie-Christine Lemardelay, Didier Poracchia, Xavier Cachard, Jean-Marie Monnier, François Gutterie, Maxime Schirrer, Catherine Robin, Elise Réthoré, Thierry Rogelet, Anne Nougouier, Muriel Pochard, François Guy Trébulle, Sandra Laugier, Ava Jodar-Payet, Passynia Luwansangu-Mondo, Margaux Aldebert, Alexandre Gurlain.

Invités :

Alexandre Bosch, Sandrine Wauthier, Marie-Josée Brigaud, Patricia Fournier, Clothilde Ferroud, Hugues Brunet et Mathilde Boulay.

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 14 septembre 2016	5
II.	Calendrier des réunions de commissions	5
III.	Budget rectificatif 2016 n°2.....	6
IV.	Projet de budget primitif 2017	6
V.	Perspectives budgétaires 2018-2020	9
VI.	Affiliation du CESI et de la Conférence des quatre écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris	10
VII.	Présentation du rapport d'activité du premier semestre 2016	11
VIII.	Questions diverses	12

La séance est ouverte.

En préambule, **le Président du conseil d'administration** tient à remercier l'équipe de l'École nationale supérieure de création industrielle–Les Ateliers (ENSCI–Les Ateliers) ainsi que son directeur, Yann Fabès, pour leur accueil en ce lieu. Cette école, qui figure parmi les plus petits établissements membres de la CoMUE, est très engagée dans la vie communautaire.

Le Président du conseil d'administration signale ensuite que l'Institut National du Patrimoine a désigné Daniel Perrier, adjoint au directeur des études du département des conservateurs, pour le représenter au sein du conseil d'administration.

Enfin, les personnes suivantes ont confié leur pouvoir :

- Caroline Moricot au Président du conseil d'administration ;
- Anne Nouguier à Soizic Wattinne,
- Louisa Cherif-Ouazani à Benjamin Salesse ;
- Sandrine Javelaud à Jacques Bahry ;
- Faten Hidri à Philippe Durance ;
- Xavier Cachard à Julie Joly ;
- Sandra Laugier à Patrick Mounaud ;
- Frédérique Even-Horellou à Patrick Dalion ;
- François-Guy Trébulle à Christine Néau-Leduc ;
- Jean-Marc Lehu à Anne Barbero ;
- Marie-Christine Lemardeley à Xavier Roy.

30 membres du conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc largement atteint.

Le Président du conseil d'administration propose ensuite un point d'actualité. heSam a reçu ce jour un courrier émanant du Président de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, qui fait suite à la délibération de son conseil d'administration et présente une demande de retrait de son établissement de la communauté.

Le conseil d'administration de l'École Nationale d'Administration a également délibéré sur une demande de retrait de la communauté. Enfin, il a été annoncé au sein du conseil des membres, sous réserve d'une délibération, que l'ESCP Europe devrait prochainement saisir la communauté du même type de demande.

Ces éléments ont été évoqués lors d'une rencontre avec le directeur de cabinet du secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, en présence de Madame la Vice-Rectrice de Paris et de Simone Bonnafous, Madame la Directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle. Le ministère affirme que son rôle consiste à veiller au respect par les établissements de l'enseignement supérieur de leurs obligations vis-à-vis de la loi sur l'enseignement supérieur. Ces engagements concernent plus spécifiquement les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), tenus de participer à des regroupements.

L'instruction des demandes d'adhésion ou de retrait relève de la compétence de heSam, conformément aux règles fixées dans ses statuts. Le ministère estime donc que ces demandes doivent être gérées dans le cadre de l'autonomie des établissements, en fonction des critères de la communauté. Ces demandes entraîneraient la modification des statuts puisque ceux-ci comprennent la liste des membres. Le conseil des membres et le conseil d'administration doivent donc délibérer sur ce sujet.

Au sein du conseil des membres, il faut obtenir l'avis favorable de la majorité des deux tiers des onze membres. En ce qui concerne le conseil d'administration, il faut qu'un avis favorable soit rendu par la majorité des membres. Il n'est pas tenu compte des représentants du membre concerné, siégeant au titre de cet établissement. Dès lors que les deux conseils ont délibéré positivement sur la demande, celle-ci peut être entérinée.

Une fois les demandes reçues, il convient de saisir le ministère de l'Enseignement supérieur qui doit estimer leur compatibilité avec les obligations des établissements concernés. Dans le cas d'une réponse positive, la communauté peut saisir ses propres instances et inscrire ces points à l'ordre du jour.

En fonction des retours du ministère, le conseil des membres et le conseil d'administration seront saisis de ces demandes lors de leurs prochaines réunions, qui auront respectivement lieu le 11 janvier et le 25 janvier.

Christine Néau-Leduc observe que la demande de retrait d'un membre est régie par l'article 2.3 des statuts d'heSam et doit être transmise au Président. Dès lors, le délai de préavis court si l'établissement respecte ses obligations. Le conseil d'administration doit délibérer sur les modalités du retrait et non sur la demande de retrait.

Le Président du conseil d'administration précise que ces procédures résultent des articles 6.3, 22 et 10.3.6 encadrant les modifications statutaires, notamment l'adhésion, le retrait ou l'exclusion d'un membre.

Christine Néau-Leduc affirme que seule la clause relative à l'exclusion prévoit qu'elle est conditionnée par un avis favorable à la majorité des deux tiers.

Le Président du conseil d'administration rappelle qu'en l'occurrence, les demandes ne portent pas sur une exclusion, mais sur un retrait. Celui-ci mène à une modification du périmètre de la communauté et doit être examiné par les deux instances.

Jacques Bahry s'étonne qu'il soit possible pour la communauté de maintenir de force une structure qui souhaite s'en retirer. Par ailleurs, il serait nécessaire de préciser les raisons de ces demandes de retrait.

Le Président du conseil d'administration explique que le Président de l'Université Paris I a initié cette démarche dans le cadre d'un congrès afin d'organiser un débat sur la participation de Paris I au sein de la communauté. Un vote a eu lieu à l'issue de ce débat. Le conseil d'administration de l'Université s'est prononcé le lendemain. Le Président de Paris I a ensuite procédé à une annonce à la presse. A ce stade, il convient de ne pas porter de jugement sur cette démarche.

Les deux autres établissements, notamment l'ENA, considèrent que la position de l'Université Paris I représente l'un des éléments de leur propre participation à la communauté. Ils estiment donc que l'absence de Paris I les amènerait à reconsidérer leur propre place au sein de heSam.

A titre personnel, **le Président du conseil d'administration** s'interroge sur cette démarche puisque les statuts et le contrat de site datent de 2015. Cet engagement dans la durée, acté par les conseils des établissements, vise à développer la coopération au sein de l'EPSCP. Or ce type de demande le remet en cause et entraîne un changement fondamental pour les participants. Il remet en cause le projet, tel qu'il a été acté lors du contrat de site.

A juste titre, les statuts prévoient que cette décision doit être collégiale. Les établissements ne peuvent intégrer et quitter la communauté qu'à condition de l'expression d'une volonté collégiale. Un établissement s'exprime au travers de ses instances, mais il est également engagé par ses

prises de position, par les institutions auxquelles il participe et par leurs décisions. Ces éléments seront pris en compte dans l'analyse des membres de la communauté.

Frédérique Even-Horellou souhaite savoir si les établissements ayant exprimé leur volonté de retrait seront acquittés des obligations résultant du contrat de site. En effet, leurs engagements ont des conséquences structurantes sur le plan financier et sur l'activité des autres membres.

Le Président du conseil d'administration répond que cette problématique fait partie des questions qui seront examinées avec méthode et sérénité. Il conviendra de cerner ces engagements, en fonction des termes utilisés dans les statuts d'heSam, et les modalités selon lesquelles un établissement peut en être libéré.

Jacques Barhy demande si un plan B est à l'étude.

Le Président du conseil d'administration indique que, stricto sensu, tel n'est pas le cas. Une communauté implique la présence d'au moins un EPSCP. heSam comprend actuellement trois EPSCP en tant que membres fondateurs, le CNAM, l'ENSAM et l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Le retrait d'un membre n'empêche pas de faire communauté.

En cas de modification du périmètre, la composition des instances serait appelée à évoluer. Par conséquent, l'hypothèse du départ d'un membre fondateur et d'un changement de statut entraîne une réélection des instances. Certaines périodes, qui correspondent au renouvellement des instances, sont plus propices que d'autres à une entrée ou une sortie du périmètre. En revanche, cette situation est plus complexe en début ou en cours de mandat puisqu'un délai d'au moins un an est nécessaire pour réinitialiser le processus. Les statuts envisagent donc qu'une telle décision ne peut être prise de façon unilatérale.

Hadrien Maury-Casalta souligne que les étudiants ne sauraient subir les dégâts collatéraux d'une situation dont ils ne sont pas responsables. Par conséquent, il faudra prendre en compte la question des doctorats heSam préparés par un certain nombre d'étudiants au sein de Paris I et soulever la question des formations.

Le Président du conseil d'administration confirme que ces questions fondamentales doivent être étudiées pour que les instances puissent prendre les décisions adéquates.

I. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 14 septembre 2016

Le procès-verbal du conseil d'administration du 14 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

II. Calendrier des réunions de commissions

Le Président du conseil d'administration rappelle qu'un calendrier des réunions des commissions a été élaboré. Il est souhaitable que ces dates soient programmées bien à l'avance et que chaque réunion donne lieu à un relevé de décisions. Un bilan des réunions écoulées sera régulièrement effectué au sein du conseil d'administration.

Frédérique Even-Horellou indique que la commission Partenariats, Innovation et Finances s'est réunie à des fins budgétaires, durant une période plus optimiste puisqu'elle s'inscrivait dans le contexte de l'accueil des nouveaux membres.

Clothilde Ferroud affirme que la commission Recherche a abordé l'évaluation HCERES, le contrat de site conclu avec le CNRS et la cartographie d'heSam. Les établissements disposent d'un lien

permettant d'obtenir des informations sur les formations dispensées au sein de la communauté et leurs activités de recherche.

La cartographie d'heSam, constituée en trois semaines, n'est pas exhaustive. Par conséquent, l'équipe souhaite recueillir les observations des différents acteurs afin de procéder à d'éventuels ajouts et modifications. Les établissements sont chargés de désigner un correspondant qui transmettra ces données.

Naïma Adassen-Bouhadjar explique que la commission Développement européen et international a recensé les différents partenariats. En parallèle, les établissements sont incités à transmettre des remontées sur d'autres partenariats.

Le Président du conseil d'administration indique qu'une synthèse sera désormais établie sur le travail des commissions.

III. Budget rectificatif 2016 n°2

Hugues Brunet indique que le projet de budget rectificatif 2016 a essentiellement fait l'objet de rectifications techniques. Une réduction des dépenses de l'ordre de 75 000 euros avait été opérée par rapport à la première DBM. Dans le cadre du budget rectificatif, les dépenses seront encore réduites à hauteur de 50 000 euros, ce qui aura un impact sur les réserves puisque le fonds de roulement sera augmenté au même niveau. Cette opération correspond à un transfert de lignes de fonctionnement. En effet, le budget primitif comportait une ligne relative aux personnels prêtés, en prévision de l'accueil du Président et des incertitudes sur son futur statut. Or Jean-Luc Delpuech bénéficie d'un contrat de travail inscrit sur ressources propres. Par conséquent, il suffit d'opérer un transfert de la ligne de fonctionnement vers la masse personnelle, sous réserve de l'accord du conseil d'administration.

Frédérique Even-Horellou souligne que ce réajustement n'a aucun impact majeur.

Le budget rectificatif 2016 n°2 est adopté à l'unanimité.

IV. Projet de budget primitif 2017

Hugues Brunet rappelle que deux versions du budget ont été établies. La commission Partenariats et Finances a travaillé sur la première version. La deuxième version vise à intégrer le montant de 200 000 euros correspondant à une dotation attribuée aux CoMUE de France, à l'issue d'une annonce du ministère. Cette somme est portée à la fois aux recettes et aux charges liées à un certain nombre de projets.

En termes de recettes, la première version du budget tenait compte d'une série de projets qui ont d'ores et déjà été notifiés. Ainsi, le projet « université de la couleur », attribué à la suite à l'appel à projets lancé par la mairie de Paris, fait l'objet d'une subvention de 10 000 euros.

Par ailleurs, le ministère de l'Enseignement supérieur accorde une subvention de 40 000 euros pour le projet de cartographie, ce qui permettra le développement de fonctionnalités supplémentaires.

Enfin, le budget tient également compte de l'opération de refacturation des locaux. En effet, la communauté s'était engagée à alléger au maximum le coût des locaux de la rue Soufflot, qui font l'objet d'un bail commercial à trois ans, six ans et neuf ans. L'échéance de la deuxième triennale est prévue au 1^{er} décembre 2017. Pour alléger au maximum la charge de structure, il est prévu de mettre en place un certain nombre de sous-locations, dont le coût est estimé à 75 500 euros.

Le Président du conseil d'administration précise que la Fondation Nationale Entreprise et Performance est un membre affilié de la communauté. L'autre sous-locataire est l'équipex Matrice, dont heSam est également porteur. Les clauses du bail sont donc respectées.

Hugues Brunet ajoute que le budget rectificatif prévoit un remboursement technique dans la mesure où le contrat d'activité accessoire d'Isabelle Denys fait l'objet d'une mutualisation avec le campus Condorcet. Cette collaboratrice travaille à la fois sur la partie comptable d'heSam et celle du campus.

La contribution des membres, identique à celle de l'année dernière, s'élève à 425 000 euros. Trois catégories sont prises en compte, en fonction du budget de l'établissement. Dans le cas des établissements qui ne relèvent pas des RCE, celui-ci est consolidé par les ressources humaines. Les différentes contributions sont opérées sur la base de cette nomenclature. Enfin, la contribution de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) équivaut à 50 % de la contribution qui aurait été acquittée par cet associé s'il avait été membre d'heSam. Les membres affiliés, pour leur part, ne règlent aucune contribution.

Par ailleurs, le document met en perspective la contribution du CESI, en tant que futur associé, et celle de la Conférence des Ecoles d'Arts Appliqués, affiliée à heSam. La contribution des futurs affiliés fera l'objet d'une politique différente de celle qui est appliquée aux affiliés présents au sein de la communauté depuis un certain temps.

Le budget englobe le solde du projet PEPITE heSam Entreprendre, portée et hébergée par le CNAM. Celui-ci s'élève à 6 000 euros sur une subvention totale de 30 000 euros.

Enfin, le Centre Michel Serres fait l'objet d'une projection de dix semestres par an, soit deux fois cinq semestres, ce qui représente une ressource de 400 000 euros.

Les recettes s'élèvent donc à 1 210 300 euros.

En ce qui concerne les charges, un certain nombre de lignes de crédit ont été ouvertes au profit de différentes actions. Celles-ci concernent le développement européen de la communauté, le numérique, la recherche, les formations, la cartographie et l'innovation. L'objectif consiste à réduire les coûts de fonctionnement et les dépenses liées aux locaux et aux personnels. Le portage des collaborateurs a été transféré depuis le budget propre vers des contrats d'Etat attribués dans le cadre du contrat de site. Cette opération a permis de réduire la masse salariale prise en compte au titre des ressources propres.

En conclusion, le budget de la communauté est quasiment à l'équilibre.

S'agissant des opérations de comptes pour tiers, l'équipex Matrice court jusqu'au 31 décembre 2019. Par ailleurs, l'équipe en charge du projet Matrice-13-Novembre a auditionné un millier de personnes concernées par les attentats, sur la base d'un processus scientifique complexe et rigoureux. Ce projet est mené en lien avec l'historien Denis Peschanski au CNRS et le neuropsychologue Francis Eustache, directeur de l'unité Inserm-EPHE-université de Caen Normandie. Il donne déjà lieu à l'enregistrement de plus de 5 000 heures de témoignages. Ce processus d'audition s'inscrivant sur une durée totale de dix ans, de nouvelles auditions sont prévues dans deux ans, cinq ans et dix ans. Le programme est soutenu à hauteur de 2 millions d'euros, sur un coût global de 20 millions d'euros. Le budget rectificatif intègre le versement de la deuxième tranche à hauteur de 900 000 euros.

Le Président du conseil d'administration affirme que les dotations en postes ne sont pas prises en compte dans ce budget et sont utilisées pour un certain nombre de contrats liés au support et des recrutements, notamment dans le domaine du numérique et de l'international. La valeur ajoutée

issue d'heSam est produite dans le cadre de ces postes, qui représentent un montant de 1,2 million d'euros.

Frédérique Even-Horellou précise que la commission s'est appuyée sur les éléments disponibles au 23 novembre. Elle a travaillé sur l'élaboration d'une note de contextualisation du budget. Un tableau de bord sera fourni au conseil d'administration pour assurer le suivi d'un certain nombre d'indicateurs de fonctionnement, qu'il s'agisse du fonds de roulement, de la capacité d'autofinancement ou des ressources propres.

Par ailleurs, le document tient compte des hypothèses de ressources de la CoMUE, en fonction de ses différents champs d'intervention, et de l'intégration éventuelle de nouveaux membres. Une bonne partie des ressources d'activité dépend du Centre Michel Serres, ce qui implique un soutien particulier à cette structure. Il est donc important de communiquer sur les retours d'expérience du Centre auprès d'autres acteurs du monde académique.

Enfin, la commission souhaite que le budget fasse mention des ressources totales de la CoMUE, même si elle n'est pas intégrée au RCE. Au titre des contrats de site, elle a ainsi été dotée de ressources humaines qui contribuent à sa capacité de valeur ajoutée. Enfin, il convient de rappeler que ce modèle comprend à la fois des atouts, mais aussi des éléments de vulnérabilité puisque la communauté dépendra en grande partie de l'activité particulière du Centre Michel Serres.

Philippe Durance requiert des précisions sur les budgets imputés aux actions des commissions.

Le Président du conseil d'administration rappelle que chaque commission doit réfléchir aux ressources correspondant aux actions proposées. Le budget constitue une première étape de cette démarche. En tout état de cause, l'utilisation des ressources doit être considérée avec prudence dans le contexte actuel. Les équilibres seront réexaminés lorsqu'il sera possible de disposer d'une vision claire du périmètre de la communauté.

Naïma Adassen-Bouhadjar s'étonne que la subvention versée pour la mise en place du projet avec la Côte d'Ivoire ne soit pas mentionnée dans le budget.

Hugues Brunet explique que cette subvention n'a encore été notifiée de façon officielle.

Frédérique Even-Horellou souligne que la commission a porté son attention à la sincérité et l'objectivité du budget.

Alexandre Bosch indique que la notification relative à cette subvention de 200 000 euros sera fournie le 12 décembre.

Le Président du conseil d'administration remercie la commission Partenariats et Finances pour son travail.

Marie-José Brigaud constate que la trésorerie entrante et sortante n'a pas évolué depuis l'année dernière. Par ailleurs, il manque une information dans les éléments relatifs à la stabilisation et les données intermédiaires de gestion. Celle-ci concerne le besoin en fonds de roulement de la communauté. Il serait donc nécessaire de définir quelques indicateurs et d'opérer un suivi mensuel de ces données.

Par ailleurs, la notion de consolidation permise par les apports extérieurs sera incluse dans la présentation du compte financier.

Enfin, un certain nombre d'outils intégrés au système GBCP permettent désormais d'établir des prévisions en matière de fonds de roulement. Les travaux sur les exécutions de financements pluriannuels sont intégrés dans l'encaissement et le décaissement.

Hugues Brunet explique que la liasse GBCP comporte huit tableaux. Cinq d'entre eux sont soumis au vote du conseil d'administration. Ils concernent les emplois, les autorisations budgétaires, l'équilibre financier, la situation patrimoniale et les opérations pluriannuelles. Les quatre autres tableaux portent sur les dépenses par destination, les recettes par origine, les opérations de comptes pour tiers, le plan de trésorerie et les opérations liées aux recettes fléchées. A ce sujet, il convient de rappeler que l'opération Paris Nouveau Monde s'est achevée le 30 juin 2016.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le projet de budget primitif 2017. Trois abstentions sont exprimées en séance.

Hugues Brunet rappelle que la contribution des membres est inscrite à hauteur de 425 000 euros, dans le budget 2017. Pour les associés, elle s'établit à 5 000 euros.

Le montant total des contributions est décomposé comme suit :

	Contribution annuelle
CNAM (groupe)	90 000,00 €
EDL	10 000,00 €
ENA	40 000,00 €
ENSAM	90 000,00 €
ENSCI	10 000,00 €
ESCP Europe	40 000,00 €
ENSAPLV	10 000,00 €
INED	- €
INP	10 000,00 €
Université Panthéon Sorbonne - Paris 1	120 000,00 €
CNRS	- €
	420 000,00 €
INHA	5 000,00 €

Total des contributions : 425 000,00 €

Le conseil d'administration approuve la répartition des contributions des membres pour l'exercice 2017. Cinq abstentions sont exprimées en séance.

V. Perspectives budgétaires 2018-2020

Le Président du conseil d'administration explique que le portage des postes mis à disposition dans le cadre du contrat de site constitue un élément de stabilité important pour la communauté. Par ailleurs, des hypothèses prudentes ont été établies. Un statu quo est prévu durant deux ans par

rapport au budget initial. S'ensuivra une progression mesurée des ressources propres. Ces perspectives seront réexaminées dès que la communauté disposera d'une vision plus précise sur son périmètre.

VI. Affiliation du CESI et de la Conférence des quatre écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris

Le Président du conseil d'administration explique que heSam a reçu les représentants du Groupe CESI et de la Conférence des quatre écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris. Ces deux structures souhaitent devenir associées à la communauté. Le travail de la commission Partenariats et Finances a permis de distinguer les demandes du CESI et celles des écoles d'art.

Frédérique Even-Horellou indique que la commission a rencontré le directeur du CESI. Deux scénarios de rapprochement sont proposés, une affiliation ou une association au CNAM. La mise en adéquation des éléments à caractère stratégique et des apports mutuels attendus grâce à ce rapprochement a fait l'objet d'une synthèse. Certains points de vigilance ont également été identifiés.

Le Groupe CESI relève d'un statut associatif. Il est constitué de sites multiples et son Siège est implanté à Paris, ce qui correspond bien au caractère national de la CoMUE. Il exerce dans le périmètre des formations d'ingénieurs habilitées de niveau mastère et à des titres RNCP.

Ses attentes portent sur une montée en puissance des activités de recherche et de pédagogie. Par ailleurs, le CESI souhaite que ce rapprochement apporte une valeur ajoutée à son image institutionnelle et lui permette de clarifier son positionnement dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi qu'au sein d'une école doctorale. En outre, l'expertise de la communauté en matière d'ingénierie pédagogique s'en trouverait renforcée. Enfin, le CESI ferait bénéficier la communauté de ses outils d'analyse stratégique.

La commission recommande de proposer une convention d'association au CESI et suggère la mise en place d'un scénario d'affiliation dans l'attente de la maturation du projet.

Jacques Bahry souligne le rôle prééminent de ce Groupe en matière de formation d'ingénieurs par l'apprentissage. Le CESI est présent en Algérie, en Espagne et au Cameroun. Il présente donc l'atout d'une structuration internationale. Enfin, il dispose de trois laboratoires de recherche.

Le Président du conseil d'administration explique que le projet d'association sera soumis au conseil d'administration dès l'élaboration d'un projet de convention d'association. Dans cette perspective, le CESI peut devenir membre associé de la communauté en 2017.

Trois membres du conseil d'administration ne prennent pas part au vote.

Le conseil d'administration rend un avis favorable à l'unanimité au projet d'affiliation du CESI. Une abstention est exprimée en séance.

Frédérique Even-Horellou annonce que la commission Partenariats et Finances a reçu la représentante de la Conférence des quatre écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris, qui comprend l'Ecole Estienne, l'Ecole Boullé, l'ENSAAMA et le lycée Duperré. Ces établissements publics local d'enseignement (EPL) proposent des diplômes couvrant les niveaux bac + 2 à bac + 4. La Conférence entend s'orienter vers l'accréditation d'un projet de mastère I.

Elle souhaite également rejoindre la communauté. Les échanges ont donc porté sur le spectre des métiers visés par ces écoles, qui travaillent actuellement à la restructuration de l'offre de formations

en fonction du cadre LMD. Le positionnement de certains membres de la communauté permet déjà un renforcement du dialogue entre les différents acteurs.

Plusieurs projets de coopération en matière de compétences métiers, déjà mis en place, visent à renforcer la sécurisation du parcours des élèves au sein de la communauté. La Conférence des quatre Ecoles souhaite que le rapprochement lui confère une meilleure visibilité dans le milieu des établissements d'enseignement supérieur.

A ce stade, la commission recommande la mise en place d'un projet d'affiliation de la Conférence des quatre écoles d'art à la CoMUE.

Le Président du conseil d'administration explique qu'un projet d'association serait prématuré. En effet, le cœur d'activité se situe dans les écoles. Il n'est pas transféré au niveau de la Conférence.

Patricia Fournier précise qu'un partenariat est établi avec l'IUT de Marne-la-Vallée pour un diplôme bac + 3. D'autres partenariats sont noués avec l'Université Paris-Est, l'Université Paris III, l'Université de Cergy-Pontoise, l'Université Pierre et Marie Curie et l'Université Paris-Sorbonne ainsi que l'Université d'Evry-Val-d'Essonne.

Maryline Laplace souhaite savoir pour quelles raisons ces établissements souhaitent spécifiquement un rapprochement avec la communauté heSam.

Frédérique Even-Horellou répond qu'ils sont intéressés par le spectre d'activité de la CoMUE.

Le Président du conseil d'administration ajoute que le CESI et la Conférence des quatre écoles d'art expriment un intérêt particulier pour le Centre Michel Serres, au sein duquel certains étudiants pourraient compléter leurs études. Enfin, le CNAM fait partie des établissements déjà référencés, avec lequel certaines actions sont mises en œuvre.

Clotilde Ferroud précise que la rédaction d'un accord-cadre, en cours de finalisation, permettra au CNAM de travailler en lien avec la Conférence des quatre écoles. Deux journées de rencontres entre élèves et chercheurs ont été organisées l'année dernière.

Trois membres du conseil d'administration ne prennent pas part au vote.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affiliation du CESI et de la Conférence des quatre écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris. Une abstention est exprimée.

VII. Présentation du rapport d'activité du premier semestre 2016

Le Président du conseil d'administration rappelle que la présentation annuelle du rapport d'activité fait partie des obligations réglementaires d'une communauté. Cet exercice est calé sur l'année universitaire.

Le document traduit l'activité d'un semestre, en fonction des domaines des vice-présidences. Il comporte un certain nombre d'informations sur les affaires institutionnelles, la gouvernance, la communication et les événements, la cartographie numérique et le programme Paris Nouveau Monde qui a fait l'objet d'un rendu financier et scientifique.

Des données sont également fournies sur les réalisations, les projets et l'évolution des locaux du Centre Michel Serres. Par ailleurs, le rapport d'activité réalisé sur le PEPITE heSam Entreprendre, qui a obtenu trois prix de l'entrepreneuriat, sera adressé aux administrateurs.

D'autres informations portent sur les relations internationales, la question du collège universitaire au Koweït, le dépôt du projet sur les nouveaux réseaux de la connaissance PIA III et les réponses aux appels à projets. En ce qui concerne la production de MOOC pour les ITII, c'est la proposition du consortium porté par heSam qui a été retenue. Le contrat porte sur un montant de 236 000 euros, qui sera directement destiné à l'ENSAM et au CNAM, établissements chargés de la réalisation du projet.

Le rapport donne également des précisions sur le programme relatif à la mobilité sortante des étudiants vers l'Afrique et sur le dépôt d'un dossier pour le projet Erasmus Capacity Building. Il revient aussi sur le nouveau volet de l'équipex Matrice relatif au programme 13-Novembre et sur le succès remporté par l'Ecole d'architecture Paris La Villette dans le cadre du projet LIXIL. Celui-ci fait l'objet d'un coportage au sein de la communauté. Le CNAM et l'ENSAM y ont participé. Il a également permis à cette école de remporter un deuxième prix dans un concours d'architecture au Japon. Enfin, le rapport souligne le succès de l'appel à manifestation sur la transformation numérique et pédagogique.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport d'activité du premier semestre 2016.

VIII. Questions diverses

Benjamin Salesse souligne l'inquiétude pour les personnels d'heSam dans ce contexte d'incertitudes et demande que la communauté apporte toute l'attention nécessaire à leur statut. Le processus d'accréditation de l'HCERES soulève également des interrogations. Les représentants SNPTES, UNSA et CGT des personnels administratifs au conseil d'administration de Paris I ont voté en défaveur de la proposition de sortie d'heSam présentée par le Président de l'Université Paris I.

Le Président du conseil d'administration affirme que ces préoccupations sont pleinement partagées. La gestion de cette question n'est pas unilatérale. Elle concerne la communauté, qui devra se prononcer avec responsabilité et non pas dans un processus hâtif. Enfin, le **Président du conseil d'administration** ajoute qu'il a entendu avec beaucoup d'intérêt la position exprimée par les syndicats de personnels.

En ce qui concerne l'accréditation, Michel Cosnard, président de l'HCRES, a rappelé que l'HCRES est au service de la communauté et que la démarche sera construite de manière innovante. La première réunion sera destinée à la définition de la méthode.

Enfin, heSam est tenu par un contrat de site, un projet qui correspond à un périmètre et dont la communauté doit régulièrement rendre compte aux autorités de tutelle. Le directeur de cabinet du ministère souhaite l'organisation de discussions d'ici la fin du mois de janvier afin d'établir clairement le lien entre le périmètre et le projet. La réflexion portera notamment sur la capacité de la communauté à coordonner les activités des doctorants au sein des collectivités territoriales et des services publics. Les contrats CIFRE permettent de prendre en charge leurs coûts salariaux. Le projet, qui vise à faciliter leur professionnalisation, correspond totalement à la philosophie d'heSam.

La séance est levée.

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le 25 janvier 2016.